

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JUILLET 2020

19h

**COMPTE RENDU**

**Etaient présents :**

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Carole VULCAIN.

**Etaient absents :**

Isabelle LENERAND (donne pouvoir à Mme OEUVRARD), Jean-Julien PETIT (donne pouvoir à Mme PUISSANT), Rebecca BODNAR (donne pouvoir à M. BOURGEOIS), Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à Mme ANDRE-BAUCHET).

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe que suite aux démissions successives de Anne-Thérèse VASQUEZ, d'Alain JOLIVOT, de Mireille GILLET et de Gaston DUCHATEAU, Carole VULCAIN est installée. Il lit à cette dernière la charte des élus.

**QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 est approuvé à : 14 voix Pour, 1 abstention (Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

**2. Vote du compte administratif 2019 :**

Réuni sous la présidence de Danielle PUISSANT, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Christian NEVEU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après,
- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

Dépenses :	524 609,50€
Recettes :	658 114,16€
Excédent 2017 reporté :	194 464,00€
Excédent cumulé :	327 968,66€

**Section d'investissement**

Dépenses :	137 380,15€
Recettes :	82 957,41€
Excédent 2017 reporté :	-29 586,17€
Déficit cumulé :	-84 008,91€

Sous la présidence de Danielle PUISSANT, **le conseil municipal après en avoir délibéré**, vote le compte administratif 2019 à 11 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN).

**3. Vote du compte de gestion 2019 :**

Monsieur le Maire expose, en accord avec Monsieur le percepteur, que le compte de gestion est en tout point pareil avec le compte administratif de la commune.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré**, vote le compte de gestion 2019 à 12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN).

**4. Affectation des résultats 2018 :**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian NEVEU,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de 2019,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Excédent de financement de la section d'investissement (en ligne 001) :	84 008,91€
Excédent de fonctionnement du budget d'investissement (en ligne 1068) :	88 967,52€
Excédent de financement de la section de fonctionnement (en ligne 002) :	239 001,14€

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,** vote l'affectation des résultats à 12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN).

#### **5. Vote des taux 2020 :**

La commission budget qui s'est réunie le 15 juillet 2019 propose de reconduire les trois taux de la commune. Les taux proposés sont les suivants :

Taxe d'habitation	11,35%
Taxe foncière bâti	20,70%
Taxe foncière non bâti	47,93%

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,** vote à l'unanimité.

#### **6. Vote du budget primitif 2020 (par chapitre) :**

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à la commission budget qui s'est réunie le 15 juillet 2020. La commission budget a examiné article par article la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement. Monsieur le Maire propose de procéder au vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est ainsi procédé au vote :

#### **Section de fonctionnement :**

##### **DEPENSES**

011 Charges à caractère général	297 580,23€	
		<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>
012 Charges de personnel	181 966,00€	
		<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>
014 Atténuation de produits	2 300,00€	
		<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>
023 Virement à la section d'investissement	343 563,91€	
		<i>12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN)</i>
042 Opérations d'ordre entre section	2 000,00€	
		<i>12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN)</i>
65 Autres charges de gestion courante	68 800,00€	
		<i>12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN)</i>
66 Charges financières	28 800,00€	
		<i>12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN)</i>
67 Charges exceptionnelles	22 000,00€	
		<i>12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN)</i>

##### **RECETTES**

**918 210.14€**

002 Excédent antérieur reporté	239 001,14€	
		<i>12 voix Pour, 3 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN)</i>
70 Produits des services	9 000,00€	
		<i>14 voix Pour, 1 Abstention (Carole VULCAIN)</i>
73 Impôts et taxes	469 088,00€	
		<i>Approuvé à l'unanimité</i>
74 Dotations et participations	186 621,00€	
		<i>Approuvé à l'unanimité</i>
75 Autres produits de gestion courante	14 500,00€	
		<i>Approuvé à l'unanimité</i>

## **Section d'investissement**

### **DEPENSES**

001 Solde d'exécution d'investissement reporté	84 008,91€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
16 Remboursement d'emprunts	78 406,33€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
204 Subvention d'équipement	18 609,00€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
21 Immobilisations corporelles	118 136,40€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
23 Immobilisations en cours	373 147,00€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
<b><u>Total des dépenses d'investissement</u></b>	<b>691 343.56€</b>

### **RECETTES**

021 Virement de la section de fonctionnement	343 563,91€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
10 Dotations de fonds divers Réserves	88 967,52€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
13 Subventions d'investissement	246 734,82€
<i>13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN)</i>	
Recettes d'investissement	679 266.25€
Restes à réaliser	12 077.31€
<b><u>Total des recettes d'investissement</u></b>	<b>691 343.56€</b>

L'état des subventions versées s'établit ainsi :

Article 65736 : Subvention CCAS 10 000€

Article 6574 : Coopérative scolaires 1 500€

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'octroi de ces deux subventions. 13 voix Pour, 2 Abstentions (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN).**

## **7. Communauté de Communes des Sablons – Compétence GEMAPI**

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Sablons et notamment sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention de inondations,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 juin 2019 approuvant l'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EPTÉ, AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLEE DE LA VIOSNE ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROGRAMMATION, DE GESTION ET DE REALISATION DU MARAIS DU RABUAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-27,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces adhésions ; à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur l'adhésion de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EPTÉ, AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLEE DE LA VIOSNE ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROGRAMMATION, DE GESTION ET DE REALISATION DU MARAIS DU RABUAIS,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte** l'adhésion de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EPTÉ, AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLEE DE LA VIOSNE ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROGRAMMATION, DE GESTION ET DE REALISATION DU MARAIS DU RABUAIS.

## **8. Convention et contrat – Théâtre du Beauvaisis**

Monsieur le Maire expose que comme chaque année, une convention est signée avec le théâtre de Beauvais afin que les enfants des écoles puissent participer aux différents spectacles proposés.

Au cours de l'année scolaire 2020/2021, 117 enfants y ont participé.

Pour poursuivre cette action, un contrat de financement doit être conclu avec le Comité de gestion du théâtre du Beauvaisis. Ce contrat prévoit notamment la participation financière de la commune sous la forme du versement d'une subvention de 6.00 € par enfant pour chacune des manifestations auxquelles les enfants de l'école auront pris part. Cette subvention sera versée sur présentation d'un état de participation des enfants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** autorise le Maire à signer le contrat de financement avec le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis pour l'année scolaire 2020/2021 et à régler la subvention correspondante. Les crédits sont inscrits au budget article 611.

## **9. ILEP Avenant n°2**

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2020 de l'ILEP (Initiatives Laïques d'Education Populaire).

Les dépenses s'élèvent à 223 670, 92€.

La répartition de la subvention communale s'élève à 98 945, 11€ pour l'année 2020.

Le prestataire restauration change pour La Normande (2.19€ TTC par repas).

Suite à ses modifications, il est nécessaire que M. le Maire signe l'avenant n°2.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** le budget prévisionnel 2020
- **Accepte** le prix du repas à 2, 19€
- **Donne** l'autorisation à M. le Maire de signer l'avenant n°2

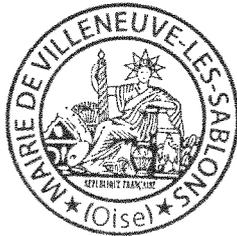
## **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'installation du nouveau Conseil Communautaire du 16 juillet, Nathalie RAVIER a été élue Présidente de la Communauté de Communes des Sablons avec trente-six voix sur quarante votants et lors de l'installation du nouveau conseil, Christian NEVEU a été élu Vice-Président en charge de la sécurité et du service à la personne.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

-----  
A Villeneuve les Sablons, le 23/07/2020

Le Maire,



C. NEVEU